

Réf : AT/DOT46/SDFS/DPM/MG/ N° 45 /2023

Ain Temouchent, le 18/04/2023

*Direction Opérationnelle des Télécommunications Ain Temouchent
Sous-Direction Fonctions support
Département Patrimoine et moyens
Service Moyens Généraux*

M. Le Directeur Opérationnel Ain Temouchent

A

BUREAU D'ETUDE CAU TADJ MUSTAPHA

Adresse du cocontractant : HAI EL DJIHANNI N°262 BATIMENT D BECHAR

Convention : N° 59/2021 du 06/06/2021, portant sur la prestation ETUDE & SUIVI

Objet : Mise en demeure

Projet : Construction PP Ain Arbaa y compris locaux techniques

VU :

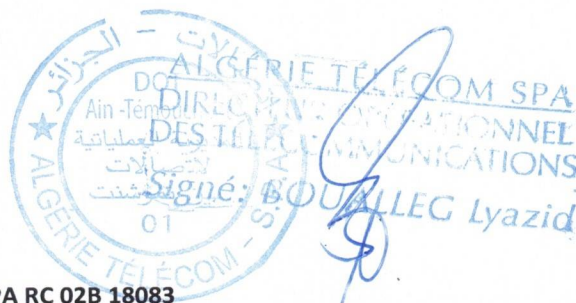
- Vu ODS N° 12/2023 du 01/03/2023 portant sur l'étude du projet PPC Ain Larbaa
- Vu la convention N° 59/2021 du 06/06/2021, portant sur la prestation ETUDE & SUIVI ;
- Vu le mail du 10/04/2023 portant sur votre invitation à une réunion de travail ;
- Vu l'inexécution des obligations d'assistanat du maître d'ouvrage pour la finalisation de la phase 1 « études » ;
- Vu que les documents remis ne permis pas de donner une suite.

Il a été décidé ce qui suit :

- **Article 01 :** Mise en demeure est prise à votre encontre pour ne pas avoir honoré vos engagements contractuels envers Algérie Télécom (Direction opérationnelle des Télécommunications Ain Temouchent) en matière d'assistanat et suivi des projets

En cas de récidivité, il vous sera fait l'application des mesures coercitives édictées par la réglementation en vigueur.

- **Article 02 :** La présente mise en demeure doit être notifiée au Bureau d'études TADJ MUSTAPHA, par tous moyens légaux et publier sur le site WEB d'Algérie Télécom.



ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE
DES TELECOMMUNICATIONS
Ain-Temouchent
01
Signé: BOUALLEG Lyazid